**Clause pouvoirs adjudicateurs autres que SPW – Facturation électronique**

**À insérer dans votre CSC sous le titre relatif aux modalités de facturation**

**1/ Mentions minimales obligatoires sur la facture**

La facture doit contenir les informations suivantes :

* Date de la facture ;
* Période de facturation ;
* Référence chiffrée de la facture ;
* Montant(s) total(aux) de la facture ;
* Régime TVA applicable ;
* Répartition par taux de TVA ;
* Coordonnées de l’adjudicataire (nom, prénom, adresse postale et mail)
* Numéro BCE/TVA de l’adjudicataire ;
* Numéro de compte du bénéficiaire du paiement ;
* Identification du pouvoir adjudicateur : [à compléter – nom et adresse de votre entité].
* Identification du contrat en vertu duquel est dû le paiement : Référence du contrat : [à compléter]
* Identification du gestionnaire de dossier/personne de contact [à compléter – nom, prénom, téléphone, mail] ;
* Numéro d’engagement budgétaire/VISA d’engagement budgétaire : [à compléter];
* Coordonnées du correspondant comptable : [à compléter - nom, prénom, téléphone, mail] ;
* Renseignements concernant le représentant fiscal de l’adjudicataire ;
* Renseignements concernant les déductions ou frais supplémentaires ;
* Si facturation électronique, les identifiants de processus et de facture.

**En l’absence de l’une de ces mentions, la facture n’est pas régulièrement établie, elle ne pourra être traitée et sera renvoyée à son émetteur.**

**2/ Pièces jointes à la facture**

* Etat détaillé des prestations, par poste le cas échéant ;
* RIB (relevé d’identité bancaire) de l’adjudicataire (Uniquement pour la 1ère facture si toutefois le compte bancaire sur lequel il est demandé de verser le montant de la facture est inchangé).

**3/ Comment soumettre sa facture ?**

* Pour tous les marchés **sauf** ceux dont la valeur estimée est inférieure à 3000 euros HTVA, vous devez utiliser la **voie électronique.**

Pour ce faire :

* Soit, vous encodez vos facturesdans **votre outil comptable** préalablement connecté au réseau PEPPOL via un point d’accès.
* Soit, vous utilisez le portail gratuit d’encodage du site **Mercurius** (**accessible uniquement aux fournisseurs belges** avec un n° BCE) :

[**https://digital.belgium.be/e-invoicing/**](https://digital.belgium.be/e-invoicing/)

Si vous n’avez pas encore accès à Mercurius, vous pouvez vous enregistrer via ce [**lien**](https://digital.belgium.be/iaf/hil/iaf-hil-app-bosa-mercurius-register/?lng=fr).

|  |
| --- |
| **Attention,** l’envoi par **e-mail** d’une facture sous format PDF ou Word n’est pas considéré comme une facture électronique et **n’est dès lors plus accepté**. |

* Pour les **marchés dont la valeur estimée est inférieure ou égale à 3000 euros HTVA**, vous pouvez les transmettre également par voie électronique. Par ailleurs, vous avez toujours la possibilité d’envoyer vos factures originales et pièces sur support papier **par voie postale/**  [à compléter – destinataire et adresse]

**Attention,** évitez les mentions manuscrites sur la facture qui empêchent la reconnaissance optique des données y mentionnées.